Normes d'accessibilité Canada

Canada

Plan ministériel 2024 à 2025

© Sa Majesté le Roi du Chef du Canada, 2024
Numéro au catalogue du gouvernement du Canada AS1-1F-PDF
Numéros internationaux normalisés des publications en série
(ISSN) 2563-0407

Normes d’accessibilité Canada vise à répondre aux normes les plus rigoureuses en matière d’accessibilité. Notre objectif est de donner à tous les Canadiens le même accès à nos rapports, quelles que soient leurs capacités techniques ou personnelles.

La présente publication est également disponible en ligne. Pour en obtenir un exemplaire en médias substituts (gros caractères, braille, audiocassette, CD avec fichier audio, disquette avec fichier texte, CD avec fichier texte, ou système DAISY), veuillez communiquer avec nous en ligne ou composez le 1-833-854-7628.

Table des matières

De la part de la ministre 1
De la part du président 3
De la part du président-directeur général 5
Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes 7
- Responsabilités essentielles et services internes : 7
- Répercussions sur la qualité de vie 7
- Résultats et cibles 11
- Plans visant à atteindre les cibles 21
- Principaux risques et mesures d'atténuation 23
- Aperçu des ressources prévues de 2024 à 2025 25
- Répertoire des programmes 26
- Services internes 28
- Aperçu des ressources prévues de 2024 à 2025 32

Dépenses et ressources humaines prévues 34
- Dépenses 34
- Financement 37
- État condensé prospectif des opérations 39
- Ressources humaines 40

Renseignements ministériels 42
Tableaux de renseignements supplémentaires 44
Dépenses fiscales fédérales 44
Définitions 46
Notes en fin de texte 51

De la part de la ministre

L'honorable Kamal Khera, députée

Chaque année, nous avons l'occasion de réfléchir aux réalisations passées, de tirer des leçons, de rêver plus grand et de générer des idées novatrices pour construire un Canada plus accessible. L'effort collectif est au cœur de la création d'un Canada plus équitable et plus inclusif. Nous avons tous un rôle à jouer pour soutenir les Canadiens en situation de handicap, et ce, partout dans notre société. C'est ce qui nous motive, mon personnel et moi.

En tant que ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, j'ai pour mission de veiller à ce que nous collaborions avec les secteurs public et privé pour trouver des solutions qui améliorent la vie des Canadiens en situation de handicap et éliminent les obstacles à l'accessibilité.

Notre gouvernement a pris l'engagement de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030[1] et à faire du Canada un pays sans obstacle. Normes d'accessibilité Canada joue un rôle de premier plan dans la réalisation de ce programme. Nous en avons fait état dans notre Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027.[2]

Il est important de reconnaître la contribution des personnes en situation de handicap dans nos milieux de travail. En octobre, nous avons saisi l'occasion de souligner le Mois national de sensibilisation à l'emploi des personnes en situation de handicap.[3] Bien que nous ayons fait des progrès importants, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une société plus équitable.

Sur ce, j'ai le plaisir de présenter le plan ministériel de Normes d'accessibilité Canada pour l'année financière 2024 à 2025.

Les Canadiens en situation de handicap ont voix au chapitre et sont aux premières loges du changement. Ils siègent au conseil d'administration de Normes d'accessibilité Canada et soutiennent le travail de l'organisation. Ils proposent de nouvelles idées pour élaborer des normes qui éliminent les obstacles à l'accessibilité. Ils prennent place aux comités techniques et

contribuent au processus d'élaboration des normes.[4] Ils participent au processus d'examen public des normes en cours d'élaboration. C'est la concrétisation du principe « Rien sans nous » de la communauté des personnes en situation de handicap.

Normes d'accessibilité Canada poursuit sa croissance. Nous continuons à collaborer avec les groupes de personnes en situation de handicap et d'autres intervenants du secteur privé, du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et territoriaux dans tout le pays. L'organisation établit des partenariats solides pour diriger l'élaboration et l'harmonisation des normes à l'échelle nationale[5] et internationale.[6] Elle publie de nouvelles normes et révise les normes existantes afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Grâce à ces progrès, nous avons jeté des bases solides pour la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.[7] Je suis fière de prendre part à ce changement. Ensemble, nous bâtissons un Canada plus équitable.

De la part du président

M. Paul-Claude Bérubé

En tant que président du conseil d'administration, c'est avec beaucoup de fierté que je présente le plan ministériel 2024 à 2025.

Ce plan décrit ce que l'année à venir nous réserve. Il présente nos objectifs et la manière dont nous comptons les atteindre. Nous sommes convaincus que nous réaliserons des avancées importantes en matière d'accessibilité avant 2040.

En 2019, le Parlement a adopté la *Loi canadienne sur l'accessibilité*[8] à l'unanimité. Cette loi jette les bases pour créer un Canada accessible d'ici 2040.

Normes d'accessibilité Canada est l'un des principaux organismes qui aideront le Canada à atteindre cet objectif important d'ici 2040. Nous le faisons non seulement pour les personnes en situation de handicap, mais aussi pour tous les Canadiens.

Compte tenu de cet objectif à long terme, le conseil d'administration de Normes d'accessibilité Canada entamera bientôt un autre aspect crucial de son travail : l'approbation de normes que l'organisation a élaborées et que le public a examinées.

Les normes que nos comités techniques ont élaborées reflètent la diversité du Canada et de ses nombreuses régions. Cette diversité provient des commentaires que nous recevons dans le cadre des examens publics. Les personnes en situation de handicap sont au cœur de tout ce que nous faisons. Nous reconnaissons leur expertise et leur impact positif sur nos communautés – elles font partie de toutes nos activités.

Grâce à son travail et à ses réalisations, Normes d'accessibilité Canada est en bonne voie de devenir un chef de file mondial. Nous commençons d'ailleurs à voir les premiers effets positifs sur la communauté canadienne des personnes en situation de handicap, ce qui nous réjouit.

Au-delà de l'accessibilité, l'inclusion constitue une priorité encore plus importante. Nous voulons faire en sorte que le Canada soit non seulement accessible, mais aussi inclusif. Il est tout à fait essentiel que la

communauté des personnes en situation de handicap puisse contribuer pleinement au développement de la société canadienne! Le présent plan témoigne de notre engagement à l’égard de notre vision, de notre mission et de nos objectifs.

La philosophie de la communauté des personnes en situation de handicap, « Rien sans nous », est au cœur de notre travail. La Loi qui a créé notre organisation le reconnaît aussi. Ce principe guide tout ce que nous faisons. Il signifie que les personnes en situation de handicap doivent participer pleinement aux décisions qui les concernent.

De 2024 à 2025, toutes les personnes qui habitent au Canada, y compris les personnes en situation de handicap, auront encore une fois la possibilité d’examiner nos nouvelles normes. En plus de respecter le principe du « Rien sans nous », ce processus nous permet aussi de nous assurer que les normes que nous élaborons répondent aux besoins réels et immédiats de la communauté.

Grâce au soutien des Canadiens, notre conseil d’administration est fier que Normes d’accessibilité Canada puisse contribuer à tracer la voie vers un Canada sans obstacle d’ici 2040.

De la part du président-directeur général

M. Philip Rizcallah

Nous avons une mission essentielle[9] pour aider à réaliser un Canada sans obstacle d'ici 2040. Pour y parvenir, nous élaborons des normes d'accessibilité fondées sur l'équité et faisons progresser la recherche sur l'accessibilité.

Nous avons réalisé de grands progrès dans la mise en œuvre de notre mission et de nos priorités en 2023. Ces progrès ont préparé le terrain pour les activités prévues de 2024 à 2025, soit :

- faire avancer 16 normes qui sont actuellement à différents stades d'élaboration
- publier la version définitive de nos 2 premières normes
- offrir 2 autres possibilités pour les Canadiens de donner leur avis sur des normes à l'état d'ébauche
- créer 2 nouveaux comités techniques; élaborer 1 norme en partenariat avec l'International Code Council.[10]

Ce que nous faisons à Normes d'accessibilité Canada—et la manière dont nous le faisons—tient de la transformation culturelle. En effet, nous accordons une grande importance à l'inclusion, à l'expérience vécue et à la collaboration.

Nous intégrons ces valeurs dans tous les aspects de notre travail. Elles appuient la sélection des membres de nos comités techniques, le recrutement de notre personnel, et le processus d'élaboration des normes, du concept initial à la publication.

Nous savons que les personnes peuvent s'identifier de plus d'une manière. Nous élaborons donc nos normes dans une optique intersectionnelle (voir la définition de l'intersectionnalité). Nous faisons appel à des personnes ayant une expérience vécue, car elles sont celles qui connaissent le mieux les besoins des groupes qu'elles représentent. Ces personnes comprennent des alliés et un large éventail d'experts du secteur.

Nous gérons notre organisation en donnant l'exemple. Des personnes en situation de handicap dirigent nos travaux à tous les niveaux, depuis notre

conseil d’administration et nos employés jusqu’aux membres des comités techniques chargés de l’élaboration des normes.

Notre lieu de travail constitue un endroit parmi les plus accessibles qui soient. Des personnes en situation de handicap l’ont conçu afin d’établir la norme en matière d’espaces de bureau accessibles. Nous avons aussi tenu compte de tous les genres de handicaps.

Ainsi, nous fonctionnons aujourd’hui au maximum de notre capacité, de manière inclusive, et nous obtenons des résultats de premier ordre. Mais nous n’y parvenons pas seuls. Un Canada accessible et inclusif repose sur la collaboration. Nous devons donc partager notre expertise et apprendre des autres, surtout lorsque nous avons un objectif commun.

Cette année, nous poursuivrons notre étroite collaboration avec les organismes suivants :

- D’autres ministères, agences et divers niveaux de gouvernement. Ce travail nous aidera à éliminer des obstacles et à promouvoir la cohérence à travers le Canada.
- Des organismes nationaux d’élaboration de normes. Ces organismes nous permettent d’avoir un impact direct sur des centaines de normes existantes et nouvelles et de créer un changement de culture au Canada.
- Des organisations sur la scène internationale. Nous le faisons pour partager les pratiques exemplaires et les connaissances, et pour influencer le changement.

Nous visons la transformation. Pour parvenir à ce niveau de changement, nous devons sensibiliser les gens et les aider à changer de mentalité. Nous nous efforçons de faire les deux.

Ce plan résume nos priorités pour l’année à venir et la manière dont nous prévoyons faire progresser l’accessibilité. Nous voulons créer le changement maintenant, pour vous et pour nous tous.

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes :

Notre organisation ne compte qu'une seule responsabilité essentielle, soit l'élaboration de normes d'accessibilité. Les services internes décrits ci-dessous soutiennent la responsabilité essentielle.

- Normes d'accessibilité
- Services internes

Responsabilité essentielle : élaboration de normes d'accessibilité

La description ci-dessous provient de notre cadre ministériel des résultats.

Normes d'accessibilité Canada :

- élabore et révise les normes d'accessibilité
  - en établissant des comités techniques et
  - en leur fournissant un soutien et des recherches;
- fait la promotion, appuie et mène des recherches pour éclairer l'élaboration de normes;
- partage des informations avec les organisations et le public sur les normes.
- fournit des produits et des services sur les normes; et
- fournit les pratiques exemplaires utilisées pour repérer, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité.

Répercussions sur la qualité de vie

Notre responsabilité essentielle est d'élaborer des normes d'accessibilité. Ce travail touche à plusieurs des domaines et des indicateurs énumérés dans le Cadre de qualité de vie pour le Canada.[11]

Notre mandat met l'accent sur les personnes en situation de handicap. Toutes nos normes contribuent à la justice et aux droits de la personne pour les personnes en situation de handicap. Nos normes garantissent un traitement égal, équitable et dans la dignité pour les personnes en situation de handicap. Elles garantissent aussi que les personnes en situation de handicap aient un accès égal à tous les biens et services dont tous les Canadiens bénéficient.

Les normes d'accessibilité contribuent à la bonne gouvernance grâce à 2 indicateurs de la qualité de vie, soit :

- la satisfaction de vivre pour les personnes en situation de handicap
- le sentiment d'avoir un sens et un but

Pour plus de renseignements sur les autres domaines et indicateurs de la qualité de vie, consultez le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 : Contribution au Cadre de qualité de vie pour le Canada en fonction de chaque norme

Responsabilité essentielle	Titre des normes	Lien au domaine du Cadre de qualité de vie	Indicateurs de qualité de vie connexes
Normes d'accessibilité	• Emploi[12] • Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle[13] • Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables[14]	Prospérité	• Emploi • Bien-être financier des personnes en situation de handicap
Normes d'accessibilité	• Espaces extérieurs[15] • Orientation et signalisation[16] • Environnement bâti existant[17] • Acoustique dans l'environnement bâti[18] • Conception accessible dans l'environnement bâti[19] • Emploi[20] • Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités	Santé	• Activité physique • Auto-évaluation de la santé mentale

Responsabilité essentielle	Titre des normes	Lien au domaine du Cadre de qualité de vie	Indicateurs de qualité de vie connexes
	sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*[21]		
Normes d'accessibilité	• Approvisionnement accessible[22] • Produits et services en matière de technologie de l'information et des communications[23] • Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle[24] • Espaces extérieurs[25] • Orientation et signalisation[26] • Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*[27] • Langage simple[28]	Société	• Sentiment d'appartenance à une communauté locale • Participation à des pratiques culturelles ou religieuses, à des activités récréatives ou sportives
Normes d'accessibilité	• Parcours de voyage accessible[29] • Approvisionnement accessible[30] • Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables[31] • Orientation et signalisation[32] • Environnement bâti existant[33]	Société	• Environnements accessibles • Satisfaction quant à l'utilisation du temps

Responsabilité essentielle	Titre des normes	Lien au domaine du Cadre de qualité de vie	Indicateurs de qualité de vie connexes
Normes d'accessibilité	• Parcours de voyage accessible[34] • Orientation et signalisation[35]	Environnement	• Accès au transport en commun
Normes d'accessibilité	• Espaces extérieurs[36] • Orientation et signalisation[37] • Produits et services en matière de technologie de l'information et des communications[38] • Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle[39] • Évacuations d'urgence[40] • Mesures d'urgence[41]	Environnement	• Des communautés accessibles à pied • Catastrophes naturelles
Normes d'accessibilité	• Parcours de voyage accessible[42] • Tourisme accessible[43] • Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables[44] • Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle[45] • Environnement bâti existant[46] • Produits et services en matière de technologie de l'information et des communications[47] • Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets	Bonne gouvernance	• Discrimination et traitement injuste

Responsabilité essentielle	Titre des normes	Lien au domaine du Cadre de qualité de vie	Indicateurs de qualité de vie connexes
	automatiques bancaires CSA/ASC (B651.2)[48]		

Résultats et cibles

Nous viserons à atteindre les principaux résultats suivants grâce à nos activités qui découlent de notre responsabilité essentielle.

1. **Les normes dans les domaines prioritaires contribuent à l'élimination des obstacles à l'accessibilité.**

Une partie importante de notre mission consiste à créer des normes modèles d'accessibilité et à réviser des normes existantes. Le conseil d'administration détermine les domaines prioritaires où il faut élaborer des normes. Il prend ses décisions en fonction des commentaires que le personnel, les intervenants et le public lui transmettent.

Les normes décrivent comment les organisations peuvent repérer, éliminer et prévenir les obstacles à l'accessibilité. Lorsque nous publions une norme, nous pouvons aussi recommander à la ministre de la convertir en règlement. Lorsque cela se produit, toutes les organisations sous réglementation fédérale doivent respecter la norme.

La création d'une nouvelle norme peut prendre 2 ans ou plus et constitue un processus continu. Nous avons créé un plan à long terme pour ce travail, appelé « Destination 2040[49] ».

D'avril 2024 à mars 2025, nous avons pris l'engagement de :

- publier les normes suivantes :
  - Technologie de l'information et de la communication[50]
  - Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti – Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité*[51]
- procéder à un examen public concernant les normes suivantes :

  - Langage simple[52]
  - Évacuations d'urgence (sorties)[53]

- recruter des membres pour 2 nouveaux comités techniques. Un comité se penchera sur l'élaboration de la norme sur le tourisme accessible[54] et l'autre se penchera sur les processus d'approvisionnement accessibles.[55]

- continuer à soutenir les comités techniques alors qu'ils poursuivent leurs travaux sur les normes suivantes :

  - Environnement bâti existant[56]
  - Espaces extérieurs[57]
  - Langage simple[58]
  - Emploi[59]
  - Mesures d'urgence[60]
  - Évacuations d'urgence (sorties)[61]
  - Orientation et signalisation[62]
  - Parcours de voyage accessibles[63]
  - Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables[64]
  - Technologie de l'information et de la communication[65]
  - Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle[66]

  - Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti – Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, telles que définies dans la *Loi canadienne sur l'accessibilité* [67]

- élaborer la norme sur l'acoustique dans l'environnement bâti[68] conjointement avec l'International Code Council.[69]

- réviser la norme sur la conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires (CSA/ASC B651.2:F22).[70] Il s'agit de l'une des 3 normes que nous avons élaborées conjointement avec le groupe CSA.

2. La recherche éclaire la prochaine génération de normes.

Le soutien à la recherche constitue un autre élément important de notre mission. Nous collaborons avec d'autres organisations pour faire progresser la recherche. Nous utilisons les informations qui en découlent

pour élaborer nos normes. La recherche encourage aussi d'autres organismes à adopter nos normes.

Pour réaliser cet objectif au cours de l'année financière 2024 à 2025, nous mènerons les activités suivantes :

- Demander au conseil d'administration d'identifier et d'approuver les priorités de recherche pour l'année financière 2026 à 2027. Le conseil d'administration décidera également des domaines de recherche à financer. Ces décisions de financement reposeront sur les commentaires reçus du public et des intervenants.
- Rendre visite à certains des organismes de recherche que nous avons financés pour discuter de leurs projets de recherche. Nous pourrons ainsi suivre les progrès accomplis et nous assurer de la réussite des projets. Nous pourrons aussi également établir des liens en personne.
- Lancer un autre appel de propositions pour des projets de recherche sur l'accessibilité. Cet appel visera des projets qui débuteront au cours de l'année financière 2025 à 2026. Nous sélectionnerons les projets appropriés et signerons des ententes de financement avec les demandes retenues.
- Continuer à améliorer notre processus en 2 étapes pour les propositions. Au cours de la première étape, nous repérons les propositions qui répondent aux critères plus tôt dans le processus de demande. Nous invitons seulement les demandeurs qui se qualifient à présenter des propositions complètes, ce qui réduit la charge administrative des demandeurs. Le processus de demande de financement pour la recherche devient ainsi plus efficace.
- Examiner et évaluer les rapports de recherche pour les projets achevés entre avril 2020 et mars 2024.

3. Les organisations et le public ont accès à l'information en ligne.

Au cours de l'année financière 2024 à 2025, nous prendrons les mesures suivantes pour étendre notre réseau :

- Continuer à entretenir et à mettre à jour notre Centre d'expertise[71], qui se trouve sur notre site Web. Ce carrefour d'information invite le public à :
    - prendre connaissance de nos normes et nos projets de recherche, et
    - obtenir les rapports sur les projets de recherche achevés.
- Poursuivre la publication des rapports achevés sur la page Web du Centre d'expertise. Mettre des outils en place pour permettre aux utilisateurs de repérer le nouveau contenu plus facilement.
- Fournir plus de renseignements sur notre site Web pour que les organisations ou les chercheurs qui reçoivent du financement puissent répondre plus facilement aux exigences de notre programme de subventions et de contributions. Répondre aux questions les plus fréquentes et veiller à ce qu'ils disposent des outils nécessaires pour réaliser leur projet.
- Continuer à étendre notre portée dans les réseaux sociaux. Nous établirons un calendrier détaillé pour partager régulièrement des informations pertinentes avec le public.
- Participer aux réunions interministérielles et aux communautés de pratique fédérales. Nous pourrons ainsi partager les pratiques en matière d'accessibilité au sein du gouvernement du Canada.

4. Le travail de l’organisation dans le domaine des normes accroît les possibilités de collaboration pour faire progresser un Canada sans obstacle.

Au cours de l’année financière 2024 à 2025, nous multiplierons les possibilités de collaboration.

Nous étendrons et consoliderons nos partenariats avec d’autres acteurs des secteurs privé et public, y compris tous les niveaux de gouvernement. Il s’agira dans de nombreux cas de partenariats avec des organisations locales, nationales et internationales de personnes en situation de handicap.

Activités :

- Organiser notre quatrième assemblée publique annuelle en 2024.
- Mettre en œuvre notre nouvelle stratégie de mobilisation des intervenants (2024 à 2027).
- Poursuivre le dialogue avec les personnes en situation de handicap et d’autres experts. Le faire lors de réunions, de conférences et d’autres événements publics. Ce dialogue contribuera à préciser notre travail et nos priorités.
- Continuer à développer et à étendre nos efforts de mobilisation auprès des groupes en quête d’équité, y compris les groupes marginalisés.
- Sensibiliser les entités sous réglementation fédérale, l’industrie et les autres intervenants aux normes que nous avons publiées et encourager leur adoption volontaire. Pour y arriver, il faudra poursuivre nos partenariats et nos efforts de mobilisation auprès de tous ces intervenants, notamment auprès de ceux que les normes toucheront.
- Poursuivre le dialogue avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et multiplier les possibilités de collaboration.
- Rechercher de nouveaux partenariats pour inciter le plus grand nombre d’acteurs à adopter les normes que nous créons.

- Poursuivre le dialogue avec les communautés autochtones, notamment les organisations autochtones de personnes en situation de handicap et les gouvernements territoriaux.
- Continuer à participer à des événements internationaux. Établir des relations avec des entités étrangères qui œuvrent dans le domaine de l’accessibilité. Ces efforts permettront à notre organisation de mieux se faire connaître sur la scène internationale.

Tableau 2 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle des normes d’accessibilité, les indicateurs, les résultats des 3 exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en 2024 à 2025.

Résultat Ministériel	Indicateur	Résultat 2020 à 2021	Résultat 2021 à 2022	Résultat 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation de la cible
Les normes dans les domaines prioritaires contribuent à l'élimination des obstacles à l'accessibilité.	Le nombre de normes d'accessibilité nouvelles ou révisées dans les domaines prioritaires. Il s'agit de normes qui nous avons élaboré ou élaboré avec un partenaire, ou fourni du financement pour leur élaboration.	0	0	3	1 to 3	Mars 2025
La recherche éclaire la prochaine génération de normes.	Le pourcentage des fonds investis par l'organisation dans des projets de recherche et de développement (R-D). Ces projets influencent les priorités en matière d'élaboration de normes et les normes d'accessibilité.	100 %	100 %	100 %	De 75 % à 85% du financement	Mars 2026

Résultat Ministériel	Indicateur	Résultat 2020 à 2021	Résultat 2021 à 2022	Résultat 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation de la cible
Les organisations et le public ont accès à de l'information en ligne. Ces informations portent sur les normes d'accessibilité, les produits, les services et les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité. Elles contribuent à repérer, à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité.	Le nombre de visiteurs uniques de cette information en ligne. Cette information découle de projets de recherche financés ou d'autres travaux de l'organisation et pourrait inclure (par exemple) : • des documents techniques; • des rapports; • des présentations , • des articles examinés par des pairs; ou des lignes directrices.	9 300	39 861	14 600	De 7000 à 12 000 visiteurs uniques	Mars 2023

Résultat Ministériel	Indicateur	Résultat 2020 à 2021	Résultat 2021 à 2022	Résultat 2022 à 2023	Cible	Date de réalisation de la cible
Le travail de l'organisation dans le domaine des normes accroît les possibilités de collaboration pour faire progresser un Canada sans obstacle.	Le nombre d'activités de collaboration avec : • des personnes en situation de handicap; • des représentants d'organisations de personnes en situation de handicap; • des gouvernements provinciaux/ territoriaux; • des organismes nationaux/ internationaux; • d'autres organismes d'élaboration de normes; ou • l'industrie.	3	16	16	10 à 15 activités	Mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada sont accessibles dans l'InfoBase du GC.[72]

Plans visant à atteindre les cibles

Tableau 3 : Résultats ministériels prévus et moyens mis en œuvre pour les atteindre

Résultat prévu	De quelle manière atteindrons-nous les résultats prévus
Les normes dans les domaines prioritaires contribuent à l'élimination des obstacles à l'accessibilité.	• Nous mettrons en place de nouveaux comités techniques et nous soutiendrons les comités existants. • Nous veillerons à ce qu'il y ait des experts techniques, des membres des secteurs public et privé et des groupes de personnes en situation de handicap dans chaque comité technique. Nous veillerons à une représentation nationale et diversifiée dans nos comités techniques. • Nous fournirons les outils dont les membres de nos comités techniques ont besoin. Il s'agira notamment de rapports de recherche, de documents de base, etc. Ces outils les aideront à élaborer de nouvelles normes ou à réviser les normes existantes. • Nous organiserons notre assemblée publique annuelle. Nous inviterons les Canadiens à y assister pour obtenir de l'information sur nos normes, poser des questions et participer au processus d'élaboration des normes.[73] • Nous veillerons à ce que nos normes fassent l'objet d'un examen public afin que les Canadiens puissent contribuer aux normes que nous élaborons. • Nous publierons de nouvelles normes.

Résultat prévu	De quelle manière atteindrons-nous les résultats prévus
	• Nous recommanderons à la ministre de convertir les nouvelles normes en règlements. Les normes pourront ainsi avoir un impact optimal.
La recherche éclaire la prochaine génération de normes.	• Nous travaillerons avec les communautés de personnes en situation de handicap, d'autres intervenants et notre conseil d'administration pour repérer les obstacles à l'accessibilité. • Nous préciserons nos priorités de recherche pour le prochain exercice financier. • Nous établirons des partenariats avec des chercheurs autonomes et des institutions pour financer la recherche dans les domaines prioritaires.
Les organisations et le public ont accès à des informations en ligne sur : • les normes d'accessibilité • les produits • les services • les pratiques exemplaires.	• Nous continuerons à partager des informations avec le public grâce à notre Centre d'expertise[74], notre site Web, nos communiqués de presse et nos comptes sur les réseaux sociaux. • Nous allons mettre sur pied et promouvoir un nouveau centre d'apprentissage interactif dans nos locaux. Ce centre d'apprentissage présentera les projets que nous finançons, les normes que nous élaborons et les innovations que Normes d'accessibilité Canada propose. • Nous introduirons de nouveaux outils pour améliorer l'expérience de l'utilisateur sur notre site Web. Nous veillerons à ce qu'il réponde au niveau le plus élevé en matière d'accessibilité Nous préciserons nos publics cibles et améliorerons nos outils d'évaluation. Nous mettrons en œuvre les leçons apprises de manière proactive. • Nous augmenterons les communications sur place et en temps réel lors d'événements et de conférences axés sur l'accessibilité.

Résultat prévu	De quelle manière atteindrons-nous les résultats prévus

Le travail de l'organisation dans le domaine des normes accroît les possibilités de collaboration pour faire progresser un Canada sans obstacle.	• Nous établirons des partenariats avec d'autres organismes nationaux et internationaux de normalisation. Nous le ferons pour soutenir l'élaboration de nouvelles normes et la révision des normes existantes.
	• Nous établirons des partenariats avec les gouvernements provinciaux et territoriaux. Nous signerons des ententes de collaboration avec eux pour harmoniser les normes et/ou les encourager à adopter nos normes.
	• Nous tiendrons notre assemblée publique annuelle. Nous inviterons les Canadiens à y assister pour obtenir des informations sur nos normes, poser des questions et savoir comment ils peuvent participer au processus d'élaboration de normes.[75]
	• Nous mobiliserons nos intervenants lors de réunions, de conférences et d'autres événements publics. Nous le ferons pour guider nos travaux et pour encourager les organisations à adopter nos normes.
	• Nous organiserons notre forum pancanadien annuel. Nous demanderons aux provinces et aux territoires de nous joindre pour :
	  ○ explorer les domaines de collaboration possibles afin d'éliminer les obstacles à l'accessibilité
	  ○ partager les meilleures pratiques en matière d'élaboration et/ou d'harmonisation des normes, et
	  ○ concevoir des solutions pour surmonter les obstacles à l'accessibilité.

Principaux risques et mesures d'atténuation

L'organisation a réussi à poser des bases solides pour réaliser sa mission. Il y a toutefois eu certains risques. Nous soulignons ces principaux risques et les mesures d'atténuation prises ci-dessous.

Retards dans l'élaboration de normes
Il pourrait y avoir différentes raisons à l'origine d'un retard dans l'élaboration de normes, comme :

- le manque de membres qualifiés au sein des comités techniques
- des retards opérationnels
- un trop grand nombre de demandes faites aux membres des comités techniques (fatigue des membres), ou
- des examens publics reportés.

Nous atténuons ce risque grâce à l'application de pratiques exemplaires internationales en matière de gestion des comités techniques. De plus, nous encourageons l'équipe d'élaboration de normes à garder les lignes de communication ouvertes avec les comités techniques. Nous pouvons ainsi nous assurer que la capacité et les obligations des comités se conforment aux attentes du conseil d'administration.

Respect des normes non converties en règlements
Les normes que nous élaborons n'ont pas force de loi. Pour les rendre obligatoires, il faut ajouter une référence à une loi ou à un autre instrument législatif afin de pouvoir convertir une norme en règlement. Toutefois, il n'y a aucune garantie que nos normes deviendront des règlements (et donc applicables). De plus, le processus pour convertir une norme en règlement peut être long et avoir un caractère politique. Normes d'accessibilité Canada recherchera le soutien ministériel pour convertir les normes en règlements afin d'atténuer le risque de non-conformité.

Portée moindre de nos normes si les gouvernements des provinces et des territoires décident de ne pas les adopter ou de ne pas harmoniser leurs normes aux nôtres
Les normes que nous élaborons s'adressent aux entités sous réglementation fédérale. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont leurs propres pouvoirs législatifs. Il existe donc un risque que certains d'entre eux n'adoptent pas certaines de nos normes ou n'harmonisent pas leurs normes aux nôtres. L'efficacité de nos normes dans la lutte contre les obstacles à l'accessibilité au niveau national s'en trouverait alors réduite. Nous établissons donc des partenariats avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux pour les encourager à harmoniser leurs normes afin d'avoir une cohésion nationale.

Lenteur à se pencher sur les problèmes d'accessibilité des populations autochtones.
Les communautés autochtones ont une histoire unique et le handicap les touche de manière disproportionnée. Elles font donc face à un plus grand risque que leurs problèmes d'accessibilité ne soient pas traités au même rythme que ceux des autres communautés du Canada. Nous établirons des partenariats avec les communautés autochtones et les gouvernements territoriaux pour atténuer ce risque. Nous établirons aussi des partenariats avec des chercheurs et des institutions de recherche qui se concentrent sur les questions d'accessibilité des autochtones.

Risques provenant de l'industrie

Normes d'accessibilité Canada fonctionne dans le même environnement que les organismes d'élaboration de normes du secteur privé. La plupart de ces concurrents disposent de réseaux et d'infrastructures de recherche bien établis. Ils pourraient nous faire la concurrence et/ou nous poursuivre. Nous atténuons ce risque en collaborant avec certains de nos concurrents pour élaborer et adopter des normes.

Rotation élevée du personnel
Des membres importants du personnel pourraient se trouver de meilleures possibilités ailleurs et quitter notre organisation. Ce risque s'accentue dans de petites organisations comme Normes d'accessibilité Canada, où la progression de carrière s'avère plus limitée. Nous atténuons ce risque à l'aide d'un plan de relève solide.

Aperçu des ressources prévues de 2024 à 2025

- Dépenses prévues: $21,340,259
- Ressources à temps plein prévues: 58

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus)

Il y a beaucoup de diversité au sein des communautés de personnes en situation de handicap. C'est la raison pour laquelle nous encourageons la diversité et la sensibilisation à l'intersectionnalité (voir la définition) auprès

de la direction, de nos comités techniques et de notre personnel. Les travaux de notre conseil d'administration et de nos comités doivent refléter les besoins de tous les Canadiens qui vivent avec un handicap.

La moitié (50 %) des membres du conseil d'administration sont des personnes en situation de handicap. De plus, les personnes en situation de handicap représentent 52 % des membres des comités techniques. Les femmes et les autres groupes en quête d'équité représentent pour leur part 54 % des membres. Les groupes en quête d'équité comprennent les minorités visibles et les membres des communautés autochtones et LGBTQ2+. Les aînés et les jeunes font aussi partie de nos comités.

Des Canadiens de tous les horizons peuvent participer à l'examen public de nos normes, soit des personnes de tous les âges et de tous les genres. Toutes ces personnes peuvent aussi plaider en faveur de l'adoption de nos normes.

Nous valorisons une approche inclusive d'élaboration de normes. Nous voulons faire du Canada un pays plus robuste et plus accessible.

Les personnes ou organismes qui présentent des demandes en vertu de notre programme de subventions et de contributions devront aussi adopter une approche inclusive. Ils devront fournir une explication sur la manière dont ils comptent inclure l'intersectionnalité (une analyse ACS Plus) dans la planification et la réalisation de leurs projets. Les ententes de financement reflèteront cette exigence.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies (NU)

Normes d'accessibilité Canada a pris l'engagement de contribuer aux programmes des Nations Unies (NU). Vous trouverez de plus amples renseignements sur les contributions de Normes d'accessibilité Canada au Plan de mise en œuvre fédéral du Canada pour le Programme 2030 ainsi qu'à la stratégie fédérale de développement durable dans notre stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027.[76]

Répertoire des programmes

Les programmes suivants soutiennent les normes d'accessibilité :

1. Élaboration de normes

Ce programme :

- élabore des normes grâce à des comités techniques.
- fait la promotion et gère les subventions et les contributions pour effectuer des recherches qui recensent et éliminent les obstacles à l'accessibilité existants et qui préviennent la création de nouveaux obstacles à l'accessibilité.
- gère et maintient l'accréditation de l'organisation en tant qu'organisme d'élaboration de norme.
- collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et soutient leur participation.

2. Sensibilisation et application des connaissances

Ce programme :

- mobilise les intervenants et le public. Il sert à les sensibiliser aux normes d'accessibilité.
- chapeaute le processus de consultation publique sur les ébauches de normes d'accessibilité.
- suscite la collaboration pour la mise en place de pratiques exemplaires et la participation à des événements.

Le programme voit aussi au partage de l'information concernant les nouvelles normes d'accessibilité ou les normes révisées, la recherche et nos produits et services.

Il convient toutefois de mentionner que les services internes soutiennent la prestation des programmes. Bien qu'ils ne constituent pas un programme à part entière, les services internes sont essentiels à la mise en œuvre efficace des programmes.

Des informations complémentaires sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de Normes d'accessibilité Canada se trouvent dans l'InfoBase du GC.[77]

Services internes

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère pour qu'il puisse respecter ses obligations intégrées et exécuter ses programmes. Les 10 catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communications;
- services juridiques;
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Plans visant à atteindre les cibles pour les services internes

Résultats prévus

Services de communication

Nous poursuivrons nos communications avec le public, les membres du conseil d'administration et le personnel. Nous mettrons en œuvre notre stratégie de communication et continuerons à améliorer nos outils de communication. Les activités comprendront :

- Collaborer avec d'autres partenaires du portefeuille. Nous participerons aux réunions interministérielles et aux communautés de pratique fédérales. Ces activités nous aideront à améliorer les pratiques en matière d'accessibilité dans l'ensemble du gouvernement du Canada.
- Ajouter des outils à notre Centre d'expertise[78] pour trouver le nouveau contenu plus facilement.

- Fournir plus de renseignements sur notre site Web pour que les organisations ou les chercheurs qui reçoivent du financement puissent répondre plus facilement aux exigences de notre programme de subventions et de contributions. Nous répondrons aux questions les plus fréquentes et veillerons à ce qu'ils disposent des outils nécessaires pour réaliser leur projet.
- Continuer à développer notre présence en ligne et étendre notre portée sur les réseaux sociaux. Nous suivrons un calendrier détaillé pour partager régulièrement des informations pertinentes avec le public.
- Accroître nos activités en personne lors de différents événements au moyen de stands d'expositions et de communications en temps réel, en particulier sur les réseaux sociaux.

Services de gestion des biens immobiliers

Notre organisation continue de jouer un rôle de premier plan en matière d'accessibilité. La conception de notre espace de travail respecte les principes de conception universelle.[79] Nos bureaux servent désormais de modèle d'accessibilité au sein du gouvernement fédéral. Nous ferons en sorte que nos locaux répondent toujours aux besoins des personnes en situation de handicap.

Notre espace de travail s'inscrit également dans une démarche de développement durable. Sa conception minimise la consommation d'eau et d'électricité avec, par exemple, des luminaires et un éclairage automatisé. Cette démarche contribue aux efforts que le gouvernement déploie en faveur de la durabilité et de la consommation responsable.[80]

Services de gestion des technologies de l'information et de l'information

Les activités de ces services comprendront notamment :

- accroître la disponibilité d'outils de travail accessibles;
- améliorer la technologie que les personnes en situation de handicap utilisent;
- revoir les pratiques en matière de partage de fichiers et offrir plus d'options aux membres du personnel.

Services de gestion des acquisitions
Nous continuerons à harmoniser nos politiques et nos directives en matière d'acquisitions avec celles du gouvernement du Canada. Nous offrirons de la formation sur les achats écologiques au personnel chargé des acquisitions.

Services de gestion des ressources humaines
Au cours de l'année financière 2024 à 2025, nous améliorerons nos politiques en matière de ressources humaines et les activités connexes. Nous prendrons les mesures suivantes :

- Offrir une formation obligatoire sur la sensibilité aux questions autochtones.
- Sensibiliser les membres du personnel à l'importance de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Nous offrirons de la formation pour repérer les préjugés inconscients et pour lutter contre la discrimination.
- Poursuivre la collaboration avec les réseaux et les groupes interministériels qui se concentrent sur l'embauche de personnes en situation de handicap et d'autres groupes en quête d'équité
- Continuer à promouvoir l'utilisation de l'outil « La Porte virtuelle des talents en situation de handicap » du gouvernement fédéral. Cet outil nous permet d'avoir accès au talent qui se trouve dans l'inventaire des diplômés en situation de handicap de la Commission de la fonction publique.

Tableau 4 : Résultats relatifs aux services internes prévus et moyens mis en œuvre pour les atteindre

Résultats prévus	De quelle manière atteindrons-nous les résultats prévus
Des communications efficaces	Nous mènerons les activités suivantes pour atteindre les résultats : • Mise en œuvre de nouveaux outils qui permettent une communication interactive en temps réel lors de nos événements et réunions.

Résultats prévus	De quelle manière atteindrons-nous les résultats prévus
	• Mise sur pied et promotion d'un nouveau centre d'apprentissage interactif dans nos locaux. Ce centre d'apprentissage présentera les projets que nous finançons, les normes que nous élaborons et les innovations que Normes d'accessibilité Canada propose. • Introduction de nouveaux outils pour améliorer l'expérience de l'utilisateur sur notre site Web. Nous veillerons à ce qu'il réponde au niveau le plus élevé en matière d'accessibilité • Plus de précisions concernant nos publics cibles et amélioration de nos outils d'évaluation. Nous mettrons en œuvre les leçons apprises de manière proactive. • Introduction d'outils pour permettre aux utilisateurs de repérer le nouveau contenu de notre site Web et de notre Centre d'expertise plus facilement. • Préparation de séances d'information quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles. • Préparation de bulletins d'information trimestriels à l'intention du personnel, du conseil d'administration et des intervenants.
Des espaces de bureau durables et inclusifs	Nous mènerons les activités suivantes pour atteindre les résultats : • Maintien de la conception universelle[81] dans nos locaux afin qu'ils répondent toujours aux besoins des personnes en situation de handicap. • Maintien des mesures de développement durable dans notre espace de travail afin de minimiser la consommation d'eau et d'électricité.
Une culture sensible aux processus d'achats écologiques	Nous mènerons les activités suivantes pour atteindre les résultats : • Identification des membres du personnel à former et formation en matière d'achats écologiques.

Résultats prévus	De quelle manière atteindrons-nous les résultats prévus
Une culture inclusive et solidaire.	Nous mènerons les activités suivantes pour atteindre les résultats : • Sensibilisation des employés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Nous proposerons de la formation pour repérer les préjugés inconscients et lutter contre la discrimination. • Formation obligatoire sur la sensibilité aux questions autochtones. • Collaboration avec les agences fédérales et les réseaux interministériels pour garantir l'accès à de nouveaux talents issus de groupes en quête d'équité, y compris les personnes en situation de handicap.

Aperçu des ressources prévues de 2024 à 2025

- Dépenses prévues: $21,340,259
- Ressources à temps plein prévues: 58

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l'attribution de marchés aux entreprises autochtones
Normes d'accessibilité Canada constitue un organisme en phase 3. Nous rendrons compte des marchés accordés aux entreprises autochtones conformément à l'annexe E de la Directive sur la gestion de l'approvisionnement[82] à partir de l'année financière 2025 à 2026. Notre organisation a seulement 4 ans. Jusqu'à présent, nous nous sommes concentrés sur la mise en place des structures de base de notre organisation.

Nous établissons présentement des partenariats avec des chercheurs et des institutions de recherche qui se penchent sur des questions d'accessibilité pour les autochtones. Nous prévoyons d'augmenter les fonds de recherche consacrés à ces questions au fur et à mesure de notre

croissance. Nous avons souligné ce point dans notre stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027. [83]

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines prévues de Normes d'accessibilité Canada pour les 3 prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2024 à 2025 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et les exercices précédents.

Dépenses

Le graphique ci-dessous résume les dépenses prévues de Normes d'accessibilité Canada par responsabilité essentielle.

Graphique 1: Dépenses par responsabilité essentielle en 2024 à 2025

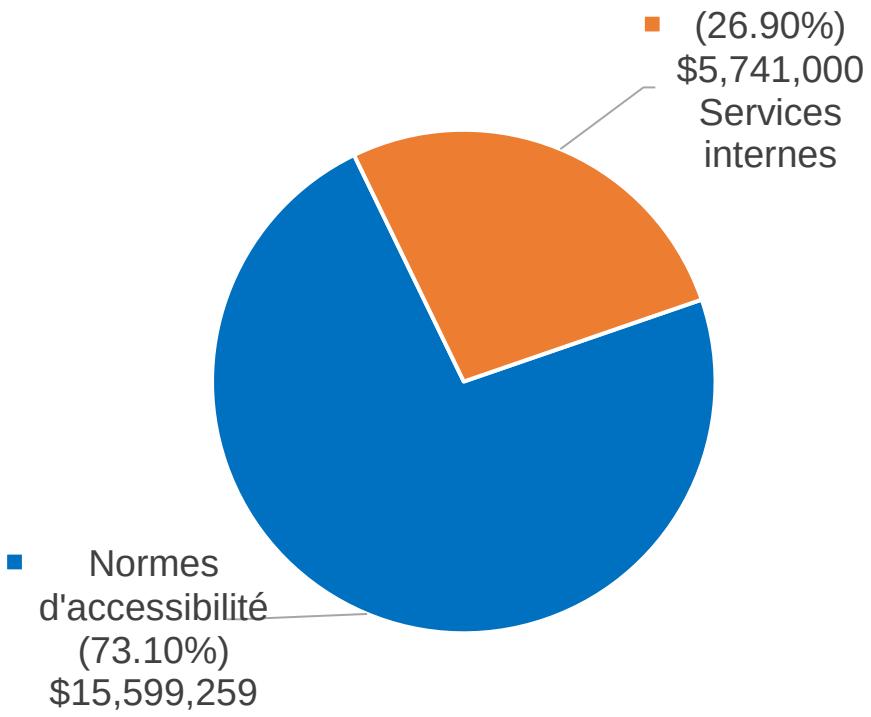

La majorité de notre financement sera consacrée à notre responsabilité principale – les normes d'accessibilité, prévue à 15,5 millions de dollars. Cela comprend le financement des subventions et des contributions, qui représente 8,5 millions de dollars sur un total de 15,5 millions de dollars.

Graphique 2: Tableau des dépenses prévues pour le prochain exercice financier

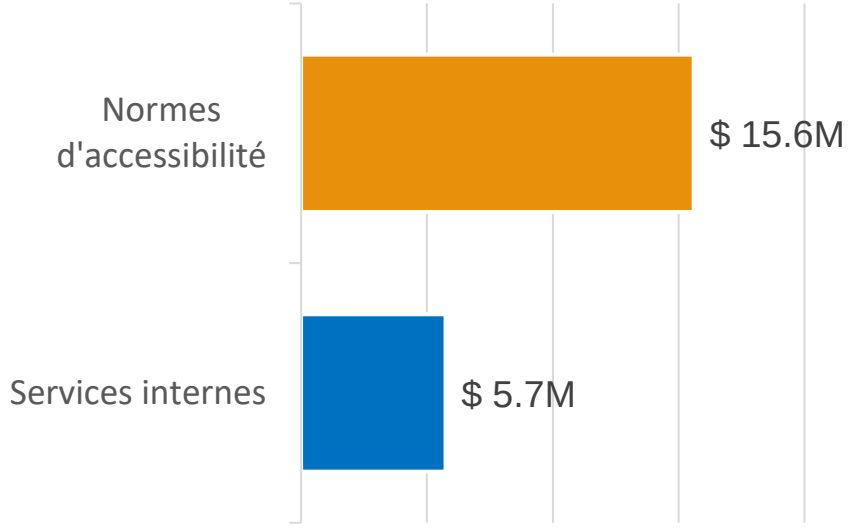

L'organisation a une responsabilité principale, les normes d'accessibilité. On estime que 73,1 % ($15.6M) des dépenses sont consacrées à notre responsabilité principale et 26,9 % ($5.7M) aux services internes.

Tableau 5 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de Normes d’accessibilité Canada et pour ses services internes au cours des 3 exercices précédents. Les montants pour l’exercice en cours sont prévus en fonction des dépenses à ce jour.

Responsabilité essentielle et services internes	Dépenses réelles 2021 à 2022	Dépenses réelles 2022 à 2023	Dépenses prévues 2023 à 2024
Normes d’accessibilité	11,402,542	14,404,000	15,992,769
Total partiel	11,402,542	14,404,000	15,992,769
Services internes	5,098,072	4,662,600	6,059,222
Total	**16,500,614**	**19,066,600**	**22,051,991**

L'organisation a considérablement augmenté ses opérations au cours des dernières années, comme en témoigne une utilisation plus efficace des ressources. Grâce à une base solide en matière de dotation en personnel et de processus internes d'embauche et d'approvisionnement, les dépenses seront conformes au financement dans un avenir prévisible.

Tableau 6 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau suivant présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de Normes d'accessibilité Canada et pour ses services internes au cours des 3 prochains exercices.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires 2024 à 2025 (telles qu'indiquées dans le Budget principal des dépenses)	Dépenses prévues [2024 à 2025]	Dépenses prévues [2025 à 2026]	Dépenses prévues [2026 à 2027]
Normes d'accessibilité	15,599,259	15,599,259	15,635,564	15,635,564
Total partiel	15,599,259	15,599,259	15,635,564	15,635,564
Services internes	5,741,000	5,741,000	5,770,359	5,770,359
Total	**21,340,259**	**21,340,259**	**21,405,923**	**21,405,923**

Le tableau indique les dépenses prevues pour les exercises 2024 a 2026.

Financement

Dépenses ministérielles (de l'année financière 2021 à 2022 jusqu'à 2026 à 2027)

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (dépenses votées et législatives) au fil du temps.

Graphique 3 : Dépenses votées et législatives prévues

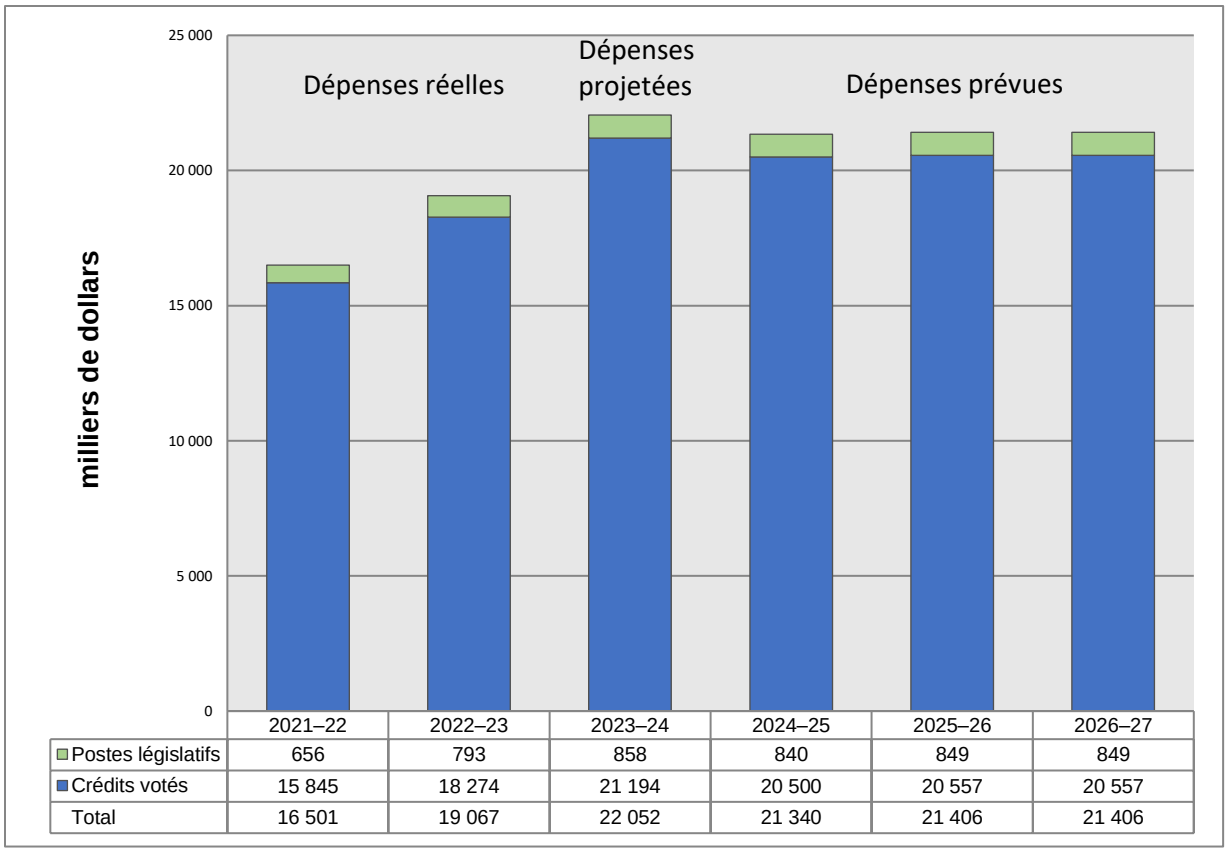

	2021–22	2022–23	2023–24	2024–25	2025–26	2026–27
Postes législatifs	656	793	858	840	849	849
Crédits votés	15 845	18 274	21 194	20 500	20 557	20 557
Total	16 501	19 067	22 052	21 340	21 406	21 406

La Loi qui a créé Normes d'accessibilité Canada est entrée en vigueur le 21 juin 2019. La montée en puissance des programmes et des opérations a commencé au cours de l'exercice financier de 2020 à 2021 et a continué au cours de l'exercice financier de 2021 à 2022. À compter de l'exercice financer de 2022 à 2023, les ressources atteindront un état stable. Une augmentation significative du financement des subventions et des contributions est incluse dans la montée en puissance des programmes.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de Normes d’accessibilité Canada sont accessibles dans le Budget principal des dépenses 2024 à 2025.[84]

État condensé prospectif des opérations

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de Normes d'accessibilité Canada de 2023 à 2024 à 2024 à 2025.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des opérations prospectif[85] plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des résultats d'exploitation nets avec les autorisations demandées, se trouvent à le site web de Normes d'accessibilité Canada.

Tableau 7 : État condensé prospectif des opérations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats visés 2023 à 2024	Résultats prévus 2024 à 2025	Différence (résultats prévus 2024 à 2025 moins résultats visés 2023 à 2024)
Total des dépenses	22 397 101	22,088,962	(308,139)
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	22 397 101	22,088,962	(308,139)

Ressources humaines

Tableau 8 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire sur les ressources humaines, en équivalents à temps plein (ETP), pour les responsabilités essentielles de Normes d'accessibilité Canada et pour ses services internes au cours des 3 précédents exercices. Les ressources humaines pour l'exercice en cours sont prévues en fonction du cumul de l'année.

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels 2021 à 2022	ETP réels 2022 à 2023	ETP prévus 2023 à 2024
Normes d'accessibilité	34	35	38
Total partiel	**34**	**35**	**38**
Services internes	16	22	23
Total	**50**	**57**	**61**

Tableau 9 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Le tableau suivant présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chacune des responsabilités essentielles de Normes d'accessibilité Canada et pour ses services internes prévus pour 2024 à 2025 et les années suivantes.

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents à temps plein prévus 2024 à 2025	Équivalents à temps plein prévus 2025 à 2026	Équivalents à temps plein prévus 2026 à 2027
Normes d'accessibilité	40	40	40
Total partiel	**40**	**40**	**40**
Services internes	18	18	18
Total	**58**	**58**	**58**

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Kamal Khera, députée

Administrateur général : M. Philip Rizcallah, président-directeur général

Président du conseil d'administration : M. Paul-Claude Bérubé

Portefeuille ministériel : Ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap

Instruments habilitants : La *Loi canadienne sur l'accessibilité*[86]

Année d'incorporation ou de création : 2019

Autres :

Notre organisation a un conseil d'administration composé de 9 membres, dont un président et un vice-président. Le conseil d'administration voit au bon fonctionnement de Normes d'accessibilité Canada. Le conseil d'administration :

- établit l'orientation stratégique
- supervise les activités de l'organisation, et
- fournit des conseils à son président-directeur général (PDG).

La plupart des administrateurs sont des personnes en situation de handicap. Ils reflètent la diversité des incapacités auxquelles les Canadiens font face.

Le PDG détient le rang et les pouvoirs d'un administrateur général d'un ministère. Il est responsable de :

- gérer les affaires courantes de l'organisation
- gérer l'interface avec la ministre responsable de l'accessibilité
- établir des relations et des partenariats à tous les niveaux de gouvernement
- diriger le programme de recherche et développement
- diriger l'élaboration de codes techniques, et
- diriger les ressources humaines, financières et matérielles.

Raison d'être, mission, et rôle

Le site Web de Normes d'accessibilité Canada décrit qui nous sommes et ce que nous faisons.[87]

Pour plus de renseignements, consulter la lettre de mandat du président du conseil d'administration.[88]

Le conseil d'administration[89] guider le travail de l'organisation conformément au sur la mission[90] de l'organisation.

Mission

L'article 18 de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*[91] définit notre mission.[92]

> Normes d'accessibilité Canada a pour mission de contribuer à la transformation du Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, entre autres, par :
>
> a) l'élaboration et la révision de normes d'accessibilité;
> b) la recommandation au ministre de normes d'accessibilité;
> c) la fourniture de renseignements, de produits et de services concernant les normes d'accessibilité qu'elle a élaborées et révisées;
> d) la promotion, le soutien et l'exécution de projets de recherche visant la reconnaissance et l'élimination d'obstacles ainsi que la prévention de nouveaux obstacles; et
> e) la diffusion de renseignements, notamment sur les pratiques exemplaires, relativement à la reconnaissance et l'élimination d'obstacles ainsi que la prévention de nouveaux obstacles.

Contexte opérationnel

Le site Web[93] de Normes d'accessibilité Canada contient des renseignements sur le contexte opérationnel.

Cadre pour la préparation de rapports
Consulter l'Infobase du GC[94] pour :

- le cadre ministériel des résultats de Normes d'accessibilité Canada, et
- le répertoire des programmes.

Le cadre ministériel des résultats actuel et le répertoire des programmes ont reçu l'approbation pour l'année financière 2024 à 2025.

Coordonnées de l'organisation

Téléphone : 1-833-854-7628

Courriel: https://accessibilite.canada.ca/contactez-nous#form[95]

Site Web: https://accessibilite.canada.ca/ [96]

Adresse postale :
Normes d'accessibilité Canada
320, boulevard Saint-Joseph, bureau 246
Gatineau (QC) J8Y 3Y8

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur notre site Web :

- Détails sur les programmes de paiements de transfert[97]
- Analyse comparative entre les sexes plus[98]

Des renseignements sur notre stratégie ministérielle de développement durable[99] se trouvent aussi sur notre site Web.

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de Normes d'accessibilité Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[100].

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales. Il présente les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Il

présente aussi les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Annexe :

Définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

Entreprise autochtone

Tel que défini sur le site Web de Services aux Autochtones Canada, conformément à l'engagement du gouvernement du Canada[101] selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

intersectionnalité (intersectionality)

Cadre qui permet de comprendre comment les aspects de l'identité d'une personne (tels que le sexe, le genre, l'âge, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle et les aptitudes) s'entrecroisent (se combinent) pour créer des formes particulières de discrimination et de privilège.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2024-2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

Rien sans nous (nothing without us)

Philosophie de la communauté des personnes en situation de handicap. Cette philosophie déclare que les personnes en situation de handicap doivent participer pleinement aux décisions qui les concernent.

Notes en fin de texte

[1] Gouvernement du Canada, *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, https://www.international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/priorities-priorites/agenda-programme.aspx?lang=fra

[2] Normes d'accessibilité Canada, *Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027*, https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027

[3] Emploi et développement social Canada, Déclaration de la ministre de la Diversité, de l'Inclusion et des Personnes en situation de handicap, Kamal Khera, à l'occasion du Mois national de sensibilisation à l'emploi des personnes en situation de handicap, octobre 2023, https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2023/10/declaration-de-la-ministre-de-la-diversite-de-linclusion-et-des-personnes-en-situation-de-handicap-kamal-khera-pendant-le-mois-national-de-la-sensi.html

[4] Normes d'accessibilité Canada, Processus d'élaboration des normes, https://accessibilite.canada.ca/elaboration-normes-accessibilite/normes-12-etapes

[5] Normes d'accessibilité Canada, Normes d'accessibilité Canada et le Groupe CSA collaborent pour publier trois nouvelles normes d'accessibilité, février 2023, https://www.canada.ca/fr/normes-accessibilite-canada/nouvelles/2023/02/normes-daccessibilite-canada-et-groupe-csa-collaborent-afin-de-publier-trois-nouvelles-normes-daccessibilite.html

[6] Normes d'accessibilité Canada, Normes d'accessibilité Canada et l'International Code Council signent un accord visant à accroître l'accessibilité des bâtiments publics canadiens et américains, mai 2022, https://www.canada.ca/fr/normes-accessibilite-canada/nouvelles/2022/05/normes-daccessibilite-canada-et-linternational-code-council-signent-une-entente-afin-dameliorer-laccessibilite-aux-edifices-publics-canadiens-et-am.html

[7] Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/

[8] Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/

[9] Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Mission de l'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité [Normes

d'accessibilité Canada], https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html#h-1139929

[10] Normes d'accessibilité Canada, Normes d'accessibilité Canada et l'International Code Council signent un accord visant à accroître l'accessibilité des bâtiments publics canadiens et américains, mai 2022, https://www.canada.ca/fr/normes-accessibilite-canada/nouvelles/2022/05/normes-daccessibilite-canada-et-linternational-code-council-signent-une-entente-afin-dameliorer-laccessibilite-aux-edifices-publics-canadiens-et-am.html

[11] Statistique Canada, Cadre de qualité de vie pour le Canada, https://www160.statcan.gc.ca/about-apropos-fra.htm

[12] Normes d'accessibilité Canada, Emploi, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi

[13] Normes d'accessibilité Canada, Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2

[14] Normes d'accessibilité Canada, Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2

[15] Normes d'accessibilité Canada, Espaces extérieurs, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2

[16] Normes d'accessibilité Canada, Orientation et signalisation, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4

[17] Normes d'accessibilité Canada, Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6

[18] Normes d'accessibilité Canada, Acoustique dans l'environnement bâti, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.5

[19] Normes d'accessibilité Canada, Conception accessible pour l'environnement bâti, https://www.csagroup.org/fr/store/product/csa-asc%20b651%3a23/

[20] Normes d'accessibilité Canada, Emploi, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi#s1.1

[21] Normes d'accessibilité Canada, Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3

[22] Normes d'accessibilité Canada, Approvisionnement accessible, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4

[23] Normes d'accessibilité Canada, Technologies de l'information et de la communication, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.1

[24] Normes d'accessibilité Canada, Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2

[25] Normes d'accessibilité Canada, Espaces extérieurs, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1

[26] Normes d'accessibilité Canada, Orientation et signalisation, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4

[27] Normes d'accessibilité Canada, Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3

[28] Normes d'accessibilité Canada, Langage simple, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3.1

[29] Normes d'accessibilité Canada, Parcours de voyage accessible, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1

[30] Normes d'accessibilité Canada, Approvisionnement accessible, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4.1

[31] Normes d'accessibilité Canada, Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2

[32] Normes d'accessibilité Canada, Orientation et signalisation, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4

[33] Normes d'accessibilité Canada, Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6

[34] Normes d'accessibilité Canada, Parcours de voyage accessible, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1

[35] Normes d'accessibilité Canada, Orientation et signalisation, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4

[36] Normes d'accessibilité Canada, Espaces extérieurs, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1

[37] Normes d'accessibilité Canada, Orientation et signalisation, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4

[38] Normes d'accessibilité Canada, Technologie de l'information et de la communication, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.1

[39] Normes d'accessibilité Canada, Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2

[40] Normes d'accessibilité Canada, Évacuations d'urgence (sorties), https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2

[41] Normes d'accessibilité Canada, Mesures d'urgence, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.1

[42] Normes d'accessibilité Canada, Parcours de voyage accessible, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1

[43] Normes d'accessibilité Canada, Le tourisme accessible, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.3

[44] Normes d'accessibilité Canada, Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2

[45] Normes d'accessibilité Canada, Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2

[46] Normes d'accessibilité Canada, Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6

[47] Normes d'accessibilité Canada, Technologie de l'information et de la communication, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.1

[48] Normes d'accessibilité Canada, Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires, https://www.csagroup.org/fr/store/product/CSA-ASC%20B651.2:22/

[49] Normes d'accessibilité Canada, Destination 2040 – Un plan pour guider le travail de Normes d'accessibilité Canada, https://accessibilite.canada.ca/destination-2040-feuille-de-route

[50] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-6.1 : Technologie de l'information et de la communication [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.1

[51] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-2.3 : Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3

[52] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-3.1 : Langage simple [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3.1

[53] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-2.2 : Évacuations d'urgence (sorties) [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2

[54] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-5.3 : Le tourisme accessible [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.3

[55] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-4.1 : Approvisionnement accessible [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/achat-biens-services-installations#s4.1

[56] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-2.6 : Environnement bâti existant - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.6

[57] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-2.1 : Espaces extérieurs [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.1

[58] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-3.1 : Langage simple [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/communication#s3.1

[59] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-1.1 : Emploi [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/emploi

[60] Normes d'accessibilité Canada, ASC-5.1 : Mesures d'urgence [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.1

[61] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-2.2 : Évacuations d'urgence (sorties) [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.2

[62] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-2.4 : Orientation et signalisation, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.4

[63] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-7.1 : Parcours de voyage accessible [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/transportation#s7.1

[64] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-6.2 : Systèmes d'intelligence artificielle accessibles et équitables [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.2

[65] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-6.1 : Technologie de l'information et de la communication [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/technologies-information-communications#s6.1

[66] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-5.2 : Conception et prestation de programmes et de services accessibles, y compris le service à la clientèle [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/conception-prestation-programmes-services#s5.2

[67] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-2.3 : Modèle de norme d'accessibilité pour l'environnement bâti - Accessibilité pour les entités sous réglementation fédérale [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.3

[68] Normes d'accessibilité Canada, CAN-ASC-2.5/ICC A118 : Acoustique dans l'environnement bâti [norme], https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise/environnement-bati#s2.5

[69] International Code Council, https://www.iccsafe.org/

[70] Normes d'accessibilité Canada, SA/ASC B651.2:F22 : Conception accessible des dispositifs interactifs libre-service, y compris les guichets automatiques bancaires [norme], https://www.csagroup.org/fr/store/product/csa-asc%20b651.2:22/

[71]Normes d'accessibilité Canada, Centre d'expertise pour les normes et la recherche sur l'accessibilité, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise

[72] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

[73] Normes d'accessibilité Canada, Processus d'élaboration des normes, https://accessibilite.canada.ca/elaboration-normes-accessibilite/normes-12-etapes

[74] Normes d'accessibilité Canada, Centre d'expertise pour les normes et la recherche sur l'accessibilité, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise

[75] Normes d'accessibilité Canada, Processus d'élaboration des normes : 12 étapes, https://accessibilite.canada.ca/elaboration-normes-accessibilite/normes-12-etapes

[76] Normes d'accessibilité Canada, Stratégie ministérielle de développement durable 2023 à 2027, https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027

[77] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

[78] Normes d'accessibilité Canada, Centre d'expertise pour les normes et la recherche sur l'accessibilité, https://accessibilite.canada.ca/centre-expertise

[79] Universal Design Institute, principes de conception universelle, https://www.udinstitute.org/principles

[80] Gouvernement du Canada, Objectif de développement durable 12 : Consommation et production responsables, https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/consommation-production.html

[81] Universal Design Institute, Principes de conception universelle, https://www.udinstitute.org/principles

[82] Gouvernement du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de l'approvisionnement, https://www.tbs-sct.canada.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32692

[83] Normes d'accessibilité Canada, Stratégie ministérielle de développement durable, https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027

[84] Budget principal des dépenses 2024 à 2025 https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html

[85] Normes d'accesibilite Canada, etat-resultats-prospectif, https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2024-2025-normes-accessibilite-canada/etat-resultats-prospectif

[86] Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/

[87] Normes d'accessibilité Canada, À propos de nous, https://accessibilite.canada.ca/a-propos-de-nous

[88] Normes d'accessibilité Canada, Lettre de mandat du président du conseil d'administration, https://accessibilite.canada.ca/structure-organisationnelle/conseil-administration/lettre-mandat-president

[89]Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Mission de Le conseil d'administration l'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité [Normes d'accessibilité Canada, https://laws.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-2.html

[90] Normes d'accessibilité Canada, À propos de nous, https://accessibilite.canada.ca/a-propos-de-nous#s1

[91] Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/

[92] Gouvernement du Canada, *Loi canadienne sur l'accessibilité*, Mission de l'Organisation canadienne d'élaboration des normes d'accessibilité [Normes d'accessibilité Canada], https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-0.6/page-1.html#h-1139929

[93] Normes d'accessibilité Canada, À propos de nous, https://accessibilite.canada.ca/a-propos-de-nous

[94] InfoBase du GC, https://www.tbs-sct.canada.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start

[95] Normes d'accessibilité Canada, contactez-nous form, https://accessibilite.canada.ca/contactez-nous#form

[96] Normes d'accessibilité Canada, le site web, https://accessibilite.canada.ca/

[97] Normes d'accessibilité Canada, programme-de-paiements-de-transfert, https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2024-2025-normes-accessibilite-canada/programme-de-paiements-de-transfert

[98] Normes d'accessibilité Canada, analyse-comparative-entre-les-sexes-plus, https://accessibilite.canada.ca/rapports/plan-ministeriel-2024-2025-normes-accessibilite-canada/analyse-comparative-entre-les-sexes-plus

[99] Normes d'accessibilité Canada, Stratégie ministérielle de développement durable, https://accessibilite.canada.ca/rapports/strategie-ministerielle-de-developpement-durable-2023-2027

[100] Ministère des Finances du Canada, Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html

[101] Services publics et Approvisionnement Canada, Le gouvernement du Canada annonce des mesures d'envergure fédérale dans le but d'offrir plus de possibilités aux entreprises autochtones, communiqué de presse, 6 août 2021, https://www.canada.ca/fr/services-publics-approvisionnement/nouvelles/2021/08/le-gouvernement-du-canada-annonce-des-mesures-denvergure-federale-dans-le-but-doffrir-plus-de-possibilites-aux-entreprises-autochtones.html